



Association avec fonctionnement coopératif

Par **Blandiine**, le 27/11/2014 à 10:16

Bonjour,

Au sein de l'association dans laquelle je travaille, nous avons pour projet de monter une coopérative d'utilisation du matériel entre particulier. L'idée est de regrouper des personnes qui souhaitent acheter le même matériel, pour mutualiser les moyens et faire des économies. L'objectif est de permettre à aux habitants d'une communauté de commune d'investir dans du matériel qui coute cher et qu'ils utilisent occasionnellement (broyeur, tondeuse, remorque...)

Nous souhaitons nous organiser sur le modèle des CUMA (coopérative d'utilisation du matériel agricole).

Si la structure en SCIC nous semblait correspondre le mieux à ce projet, l'association n'ayant pas les moyens d'embaucher un salarié, nous ne pouvons pas l'envisager.

Nous avons donc pensé à une coopérative de consommateurs mais l'enregistrement au RCS, le régime de TVA nous semble être un frein important pour une coopérative avec un CA faible.

Ainsi nous nous demandons s'il est judicieux de créer une association pour ce projet qui présente dans ses statuts un fonctionnement coopératif? Une adhésion minimum de base serait prévu et par la suite des "prises de participation" au capital, enregistrées en comptes associés au bilan de l'association.

Ce type de solution est-il possible? Comment s'organiserait-il concrètement? Existe-t-il une autre piste que je n'aurai pas étudiée?

Merci pour votre aide !